



La campagne du droit à la réparation automobile au Canada

L'industrie canadienne de l'automobile : la fabrication et le marché secondaire

L'industrie canadienne de l'automobile comprend deux composantes : la fabrication de véhicules et le marché secondaire. Le secteur de la fabrication emploie 125 000 personnes et contribue 19 milliards de dollars par année à l'économie canadienne. Le marché secondaire, qui comprend les ateliers de réparation locaux situés dans chacune de vos circonscriptions ainsi que les fabricants, distributeurs et détaillants de pièces de remplacement et d'accessoires pour les véhicules, emploie près de 359 000 Canadiens et Canadiennes, contribuant 21,6 milliards de dollars chaque année à l'économie canadienne. Les constructeurs de véhicules et leurs réseaux concurrencent l'industrie du marché secondaire dans des secteurs tels que l'entretien et la réparation de véhicules ainsi que la vente de pièces et d'accessoires.

La révolution numérique en automobile

Le Canada se démarque comme chef de file en technologies de pointe pour les véhicules, possédant les compétences requises pour gérer la révolution numérique de l'industrie automobile. Les **véhicules connectés** à Internet et les systèmes de **télématique embarqués** sont des éléments clés de cette révolution numérique. D'ici 2020, près de 100 % des véhicules neufs seront connectés à Internet. Le véhicule autonome ne pourrait exister sans le véhicule connecté. La connectivité Internet constitue le moyen de communication permettant aux véhicules autonomes de parler aux réseaux, à l'infrastructure, à d'autres véhicules et aux piétons.

Un système de télématique embarqué – qui peut être considéré comme une boîte noire – est intégré au véhicule et exploite sa connectivité Internet pour établir un portail bidirectionnel à distance pour le véhicule et ses données. Le véhicule peut transmettre en temps réel l'information obtenue des multiples capteurs installés sur les véhicules modernes. Le véhicule peut également recevoir à distance des mises à jour logicielles et des communications en direct.

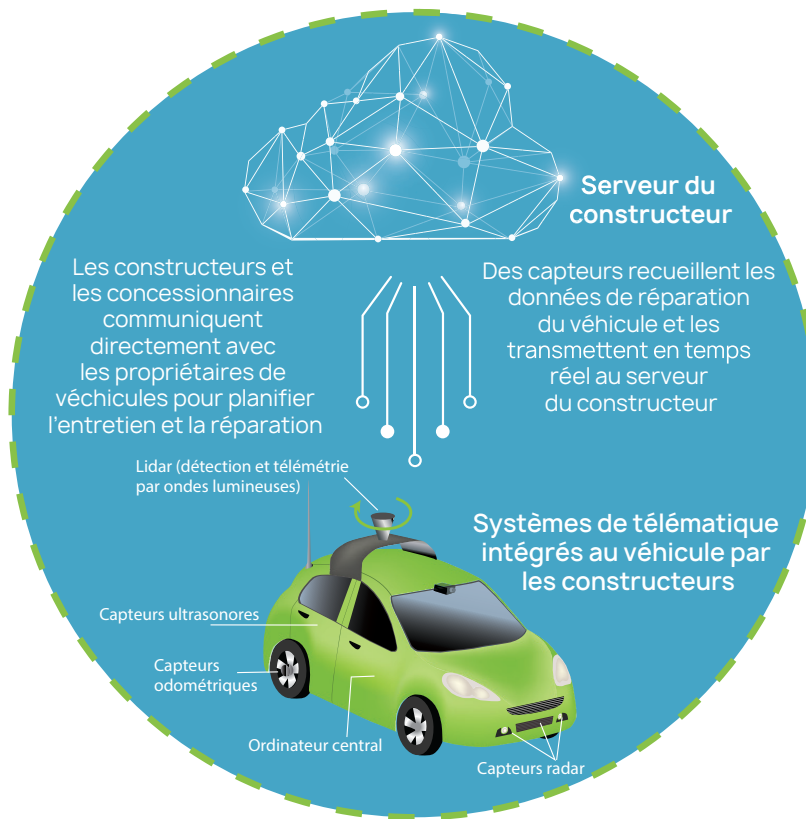
Télématique – La donne a changé

Les systèmes de télématique embarqués changeront fondamentalement l'industrie du marché secondaire, engendrant de nouvelles possibilités commerciales et transformant la prestation des services.

- La façon traditionnelle dont les ateliers indépendants accèdent aux données des véhicules nécessaires à l'entretien des véhicules (port de diagnostic embarqué) devient désuète, car le transfert des données se fait sans fil.
- L'accès en temps réel aux données des véhicules et la capacité de communiquer avec le véhicule engendreront de nouvelles possibilités commerciales – diagnostic à distance, entretien préventif et mises à jour en direct.
- Les relations avec la clientèle seront plus efficaces grâce à la capacité de communiquer directement avec le client au moyen d'un tableau de bord intelligent.

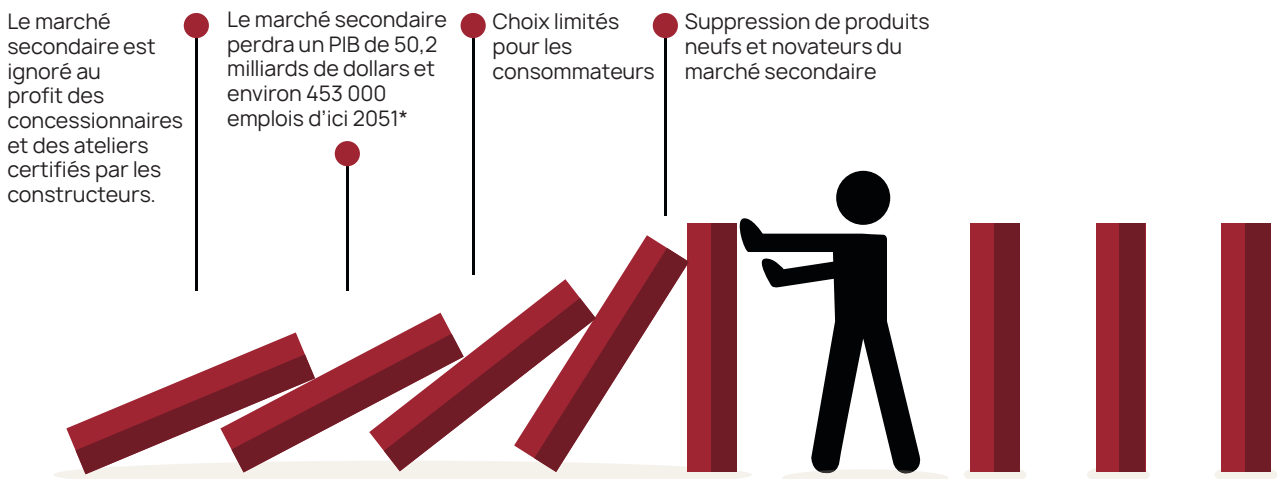
Les systèmes de télématique embarqués

changent la donne pour l'industrie du marché secondaire.
Mais Comment?



Le marché secondaire est **écarté** de cet écosystème

L'industrie du marché secondaire en subira-t-elle le dommage collatéral, créant un **effet domino**?



*Source : CASE : portrait des perturbations - Incidences économiques sur le marché secondaire canadien de l'automobile

L'industrie du marché secondaire requiert un accès **direct, égal et équitable** aux systèmes de télématique embarqués.

Étouffer OU libérer le potentiel de croissance de l'économie numérique?

Les constructeurs vendent des véhicules dotés de systèmes exclusifs de télématique. Ce sont donc les constructeurs, leurs réseaux et les tierces parties avec lesquelles les constructeurs concluent des ententes qui bénéficient des systèmes de télématique. Dès l'achat d'un véhicule, l'innovation et la compétitivité de la nouvelle ère numérique de l'industrie du marché secondaire sont très restreintes.

- Les constructeurs automobiles ne doivent pas à la fois exercer le contrôle et se faire concurrence; ils seront toujours mieux positionnés pour offrir leurs services et régir la concurrence.
- Les automobilistes dépendront de plus en plus des services d'entretien et des prix des constructeurs et de leurs réseaux.
- Les constructeurs automobiles jouiront d'un atout concurrentiel sur le marché secondaire, car ils décideront de l'accès, du temps d'attente, de la nature, ainsi que de la qualité et de l'étendue de l'accès aux données et aux fonctionnalités des systèmes de télématique embarquée des véhicules.

L'absence d'un accès direct, égal et équitable aux systèmes de télématique et aux fonctions embarquées entravera la compétitivité au sein du marché, avec l'effet domino suivant :

- causer la disparition de nombreuses entreprises du marché secondaire, et des emplois connexes, dans toute la chaîne d'approvisionnement;
- limiter le choix des consommateurs;
- restreindre l'accès des consommateurs à des services essentiels d'entretien et de réparation de véhicules;
- entraver l'émergence de nouveaux marchés innovateurs, car le marché secondaire n'aura pas accès aux données requises pour mettre au point ou améliorer des produits ou services et ne pourra créer ou recueillir des données.

Tous peuvent en profiter

L'Union européenne a étudié en profondeur la question de la connectivité et des systèmes de télématique en automobile afin d'élaborer des politiques protégeant une concurrence loyale et non faussée au sein du marché et de créer un climat favorisant le potentiel de croissance de l'économie numérique.

D'après ces études, la conception technique peut assurer la neutralité concurrentielle – ainsi que la protection des données et la cybersécurité. Une plateforme embarquée interopérable, normalisée, sécurisée et à libre accès – une interface réseau entièrement intégrée pour les véhicules permettant au marché secondaire d'accéder aux fonctionnalités et aux données en temps réel générées par les véhicules – assurera la protection d'un marché concurrentiel (et de tout ce qu'il permet).

Après le lancement de nouvelles technologies menaçant l'accès du marché secondaire à l'information des véhicules nécessaire pour réparer les véhicules « modernes », les constructeurs automobiles et l'industrie du marché secondaire du Canada ont adopté en 2009 la Norme canadienne visant les renseignements sur l'entretien des véhicules automobiles (CASIS) pour rendre équitables les règles du jeu.

Dix ans après la conclusion de l'entente CASIS, les véhicules sont en pleine révolution. L'AIA prend les devants pour ramener à la table les signataires de l'entente CASIS afin de réfléchir à l'entente et l'adapter à cette nouvelle réalité, en jetant de solides bases pour assurer la prospérité de toute l'industrie canadienne de l'automobile – de même que des consommateurs et de l'économie du Canada.

